



ATTENTION AU FEU!  
Cipi CENTRE D'INFORMATION POUR  
LA PRÉVENTION DES INCENDIES



## Electricité: la fée qui fait feu!

Chaque année en Suisse, des personnes meurent ou sont blessées, et des dégâts considérables sont provoqués par des incendies résultant d'installations ou d'appareils électriques défectueux ou utilisés de manière inappropriée. Sans parler des risques d'électrocution. Dans notre canton aussi, ce risque se classe régulièrement aux premiers rangs des causes d'incendies et d'ampleur des dommages. Il faut donc rappeler inlassablement les précautions indispensables à prendre avec cette «fée électricité» comme on disait naguère, dont nous sommes devenus tellement familiers que nous en oublions trop avec quelle puissance elle peut aussi faire feu...

**DOSSIER > pp. 2-3**

## Bougies jolies, bougies folie... Modérez vos flammes!

Bougies, brûle-parfums, lanternes, poêles et autres cheminées: les flammes ouvertes sont toujours plus présentes dans nos foyers. Plus nous nous entourons de gadgets électriques, plus nous affirmons notre goût pour le feu «du bon vieux temps». Et pas seulement pour Noël ou Halloween, mais à longueur d'année...

Bien jolie, au propre comme au figuré, cette «folie» des bougies et autres flammes d'agrément. Mais gare aux risques: chaque année, plusieurs centaines d'incendies, en Suisse, éclatent à la suite d'imprudences commises avec des bougies. Donc prudence, à Noël comme le reste du temps:

- N'utilisez que des bougeoirs incombustibles pouvant recueillir la cire fondante.
- Gardez les bougies à bonne distance des objets inflammables.
- Ne quittez jamais une pièce en y laissant une ou des bougies allumées.
- Surveillez les enfants: le feu les fascine et ils ignorent les dangers d'incendie.
- Rappelez-vous que dans le canton, les bougies sont interdites sur les sapins de Noël de type nordique.
- Même les bougies électriques et les sapins artificiels peuvent présenter des dangers!



**L'ECAPi  
à votre  
service!**

> p. 3



**Primes 2009:  
avec rabais et  
indexation réduite**

> p. 4



**Sinistres 2008:  
ciel clément,  
feu toujours  
préoccupant**

> p. 5



**Grêle: un risque  
croissant –  
un guide pour réduire  
notre vulnérabilité**

> p. 6



**Cheminées,  
poêles:  
prudence!**

> p. 7



# La fée qui fait feu

## Ras-le-bol du n'importe quoi!

Bien sûr, personne n'est à l'abri d'une bêtise, d'une distraction, d'un geste malheureux, d'une mauvaise appréciation de situation... L'erreur est humaine! Et c'est pourquoi il est inutile de rêver à une suppression totale des sinistres! Mais tout de même...

A longueur d'année, presque quotidiennement, constater l'ampleur et la constance du «n'importe quoi» donne parfois au plus optimiste des préventionnistes un petit coup de ras-le-bol!

Le nombre d'interventions de pompiers provoquées par des bricolages électriques aberrants, des casseroles oubliées sur le feu, des bougies laissées allumées sans précaution, des cigarettes, des cendres, des feux de joie qui tournent au drame... Trop!

Est-ce que vraiment on ne peut pas, dans ce domaine aussi, attendre quelques progrès de notre époque?

La prévention des sinistres n'est pas qu'une affaire de spécialistes. C'est aussi une affaire de responsabilité individuelle, d'éducation, de respect d'autrui...

C'est la forme d'énergie la plus... courante. Et c'est peut-être justement parce que l'électricité est devenue d'usage si banal qu'on ne se méfie plus suffisamment de ses dangers. Or, sa puissance, si appréciable, peut aussi être destructrice. Régulièrement, dans nos statistiques d'incendies, ceux qui sont provoqués par des installations ou des appareils électriques défectueux, ou utilisés à mauvais escient, figurent parmi les plus fréquents et les plus lourds en termes de dommages. Sans parler des risques parfois mortels pour les personnes. Or, dans ce domaine comme dans bien d'autres, la fatalité est bien moins souvent impliquée qu'invoquée! Dans ces pages, quelques rappels nécessaires.

### Installation ok!

Toute installation électrique doit être irréprochable. Son propriétaire est responsable de sa conformité. Il doit la faire contrôler par un spécialiste agréé lors de sa mise en place, puis selon une périodicité prescrite.

### Bon contact!

Point essentiel: tout branchement électrique doit assurer un contact fiche-prise impeccable. Une imperfection à ce niveau est un risque d'étincelle, d'arc ou d'échauffement dangereux.

### Isolation sans défaut!

Seuls des fils et autres éléments en parfait état mettent à l'abri d'un court-circuit, voire d'une inflammation de matériaux combustibles au contact d'un conducteur sous tension.

### Ne pas s'en fiche!

Evitez de brancher trop de fiches sur une même prise, calculez la charge maximum possible en fonction des appareils branchés et de votre circuit. Et préférez les réglettes multiprises horizontales aux fiches multiples sur des prises verticales. Evitez aussi de brancher à des prises verticales les lourdes fiches-transformateurs des appareils à basse tension.



## Camerimo pleine d'énergie!

Trois unités de plus dans son parc immobilier, et la ferme volonté de l'optimiser sur le plan énergétique: Camerimo SA, la société immobilière dont le capital est entièrement détenu par l'ECAP, a fait preuve en 2008 d'une belle énergie!

Une de ses raisons d'être est de contribuer aux investissements des réserves que doit constituer l'ECAP pour garantir ses prestations. Ces placements doivent être aussi sûrs que possible, et autant que possible profitables à l'économie régionale.

Dans cette perspective, et saisissant des opportunités, la société a fait l'acquisition en 2008 de deux immeubles à Saint-Aubin: un locatif de 20 appartements situé à la rue du Rafour 5, et un autre de 9 appartements rue de la Couronne 3-5, qui abrite également la Banque cantonale, une pharmacie et une partie des locaux du service du feu. Elle a aussi acquis, à La Chaux-de-Fonds, un bâti-

ment locatif de 20 appartements et 2 locaux commerciaux, rue de la Fiaz 15.

Convaincue de la nécessité de toute mesure visant à réduire la consommation d'énergie et la charge environnementale, Camerimo a en outre résolu d'optimiser son parc de bâtiments sur ce plan-là. Une campagne d'analyse, destinée à faire le bilan énergétique de chaque bâtiment a été entreprise. En fonction de ses résultats, elle donnera lieu à des interventions techniques appropriées. ■

Couronne 3-5, à Saint-Aubin



Fiaz 15, à La Chaux-de-Fonds



Rafour 5, à Saint-Aubin



### Débrancher!

Préférez les réglettes multiprises à interrupteur: vous pourrez ainsi mettre facilement hors tension tous ces appareils qui sinon restent en veille, consomment inutilement et peuvent s'échauffer dangereusement.

### Dérouler!

Si vous utilisez un long cordon de branchement (sur enrouleur ou non), veillez à bien le dérouler, et non à le laisser en boucle: il risquera moins la surchauffe.

### De l'air!

Le courant électrique provoque un échauffement de la matière qu'il traverse. Tout consommateur électrique dégage donc de la chaleur. Et certains même beaucoup! Il faut donc impérativement qu'ils ne soient en contact qu'avec l'air ambiant, pas avec des matériaux combustibles!

### Propre en ordre!

Morale à part, l'ordre et la propreté sont recommandables. Simplement parce que l'accumulation de poussière, de paperasses, de vêtements en tas, etc. forment autant de combustibles évitables, qui ne demandent qu'à s'enflammer en cas de problème.

### Jamais sans surveillance!

Comme les bougies et autres flammes ouvertes, il ne faut jamais laisser en fonction sans surveillance les appareils électriques à fort dégagement de chaleur tels que fers à repasser, radiateurs, cuisinières, friteuses, réchauds, etc. Ni laisser à leur contact des matériaux inflammables.

### Danger bricolage!

Deux types de bricolage sont à proscrire. Celui qui met en œuvre des appareils électriques sans précautions suffisantes: décapeuses à air chaud enflammant un vernis, soudage ou dégelage surchauffant une conduite, meuleuse ou ponçeuse lançant des étincelles dans une poussière inflammable, etc. Et bien sûr celui des installations et appareils électriques eux-mêmes! ■



## La foudre: imprévisible, mais pas imparable

*La foudre est une des manifestations les plus redoutables de l'énergie électrique. Outre ses dangers mortels pour les personnes, elle est aussi de très loin la cause du plus grand nombre de sinistres touchant des bâtiments.*

*Une des préoccupations actuelles des Etablissements cantonaux d'assurance réside dans le montant croissant des dommages provoqués par la foudre. Non plus seulement par ses effets directs sur le bâtiment, mais par ses effets indirects sur les équipements électriques et électroniques intégrés aux immeubles.*

### Paratonnerres et parasurtenseurs

*Les surtensions induites, de diverses manières, par la foudre mettent à mal les régulateurs de chauffage, les programmeurs d'installations automatiques, tous ces micro-systèmes électroniques qui s'intègrent de plus en plus aux bâtiments à mesure des progrès de la domotique notamment. Sans parler, bien sûr, de tous les appareils ménagers et de l'électronique de loisir, qui font partie du mobilier et n'émargent donc pas à l'assurance des bâtiments.*

*Mais si les coups de foudre restent imprévisibles (pas seulement dans le domaine affectif!) et leurs effets redoutables, ils ne sont pas imparables. Une bonne installation de paratonnerre protège efficacement un bâtiment. Et les parasurtenseurs la complètent efficacement pour protéger les installations et appareils électriques, ainsi que les personnes qui les utilisent, dans les cas où le paratonnerre ne peut rien, notamment lorsque la foudre provoque une surtension électrique en frappant une ligne distante de la maison.*

*On trouve dans le commerce, à des prix très abordables, de bons parasurtenseurs. Il faut toutefois les choisir avec soin, car il y a aussi du moins bon en rayon! Et les installer correctement, ce qui n'a rien de sorcier puisque ces dispositifs ressemblent beaucoup à des prises additionnelles à disjoncteur.*

*La Fédération romande des consommateurs a réalisé en 2007, en collaboration avec l'ECA vaudois, un test révélateur à ce sujet. On peut le télécharger en format pdf sur le site de l'ECA Vaud, rubrique Prévenir, menu Espace propriétaire-locataire.*

> [www.eca-vaud.ch](http://www.eca-vaud.ch)

## L'ECAPi à votre service

En matière d'appareils et d'installations électriques, comme en matière de poêles ou cheminées, de portes, de fenêtres et d'autres matériaux de construction ou de rénovation, d'extincteurs, etc... vous vous posez des questions?

Tout ce que vous voulez et devez savoir pour vous protéger, vous, vos proches et vos biens contre les risques d'incendie et ceux des éléments naturels, vous pouvez l'apprendre à l'ECAPi! Librement ou, mieux encore, sur simple rendez-vous.

C'est totalement gratuit, simple, accessible... mais trop de gens l'ignorent encore, apparemment! Le centre d'information, de formation et de documentation en prévention, mis par l'ECAP à disposition de la population de toute la région jurassienne, est une prestation exclusive qui pourrait être beaucoup plus utilisée qu'elle ne l'est déjà. Beaucoup de professionnels recourent à ses services, mais l'ECAPi est ouvert à tous: particuliers, groupes, écoles, entreprises, pour des conseils ou des renseignements spécifiques ou pour des séances d'information plus globales. Des experts en prévention vous y expliquent de manière

claire les phénomènes, les matériaux, les comportements. On peut y voir, y toucher, y expérimenter même beaucoup de choses et y obtenir des renseignements précis, fiables, et de la documentation appropriée.

Intégré au siège de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, l'ECAPi est accessible par la réception de l'établissement, et on peut donc s'y rendre facilement par les transports publics comme en véhicule privé. Deux places de parc sont disponibles pour les visiteurs dans le garage souterrain de l'ECAP, accessible par le rond-point de la place de l'Europe. Se présenter à la barrière automatique au nord-est du bâtiment et s'annoncer à la borne de communication.



> Voir page 8  
et sur [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)

# Réalisme économique et encouragement Prime 2009: avec rabais... et indexation réduite

**Rabais sur primes de 10% en moyenne, indexation des valeurs assurées limitées à 1,5%: tels sont les deux éléments marquants de l'évolution de vos primes d'assurance immobilière pour 2009. L'ECAP accorde ainsi à ses assurés un geste d'encouragement dans une conjoncture qui se dégrade, tout en faisant preuve d'un nécessaire réalisme économique.**

Une nouvelle fois, l'ECAP accorde à ses assurés, en 2009, un rabais sur leur prime. Il sera similaire à la réduction déjà accordée les années précédentes, c'est à dire en moyenne, de l'ordre de 10%.

Ce ne sont pas, toutefois, les résultats objectifs de l'exercice qui le justifient. Ce rabais est rendu possible par la provision que nous avons constituée à cet effet alors que les rendements financiers des placements des réserves de l'établissement le permettaient. Or, on sait ce qu'il en est aujourd'hui du marché des placements, et on lira ci-contre ce qu'il en est aussi de l'évolution des charges de sinistres...

Nous aimerions pourtant parvenir à renouveler d'année en année ce type de participation aux résultats qui illustre l'un des aspects positifs des principes fondamentaux de l'assurance publique des bâtiments: la solidarité et la mutualité. C'est-à-dire pouvoir, grâce à nos efforts communs, améliorer les résultats de l'assurance, pour en partager les bénéfices!

## Indice 106,6

L'indice ECAP des valeurs d'assurance, ajusté pour la dernière fois début 2006 au niveau 105, doit impérativement être à nouveau relevé, tant l'évolution des coûts de

construction s'inscrit à la hausse, sous l'effet d'une forte inflation du prix des matériaux notamment. La Chambre d'assurance, conseil d'administration de l'ECAP, a cependant tenu à limiter au maximum ce nouvel ajustement, eu égard notamment aux incertitudes économiques qui plombent à nouveau notre horizon. Il a fixé l'augmentation de l'indice à 1,5%, ce qui le fait passer à 106.6. Pratiquement, cette augmentation aurait dû être d'au moins 5%, mais l'ECAP a préféré opter pour un ajustement "en douceur", quitte à devoir envisager une nouvelle adaptation ultérieure.

Par la combinaison de ces deux mesures, rabais sur primes et indexation partielle seulement des valeurs d'assurance, l'ECAP accomplit très clairement un geste d'encouragement et de réalisme économique envers ses assurés, acteurs de l'économie régionale. Mais il assume aussi sa responsabilité de garant de la valeur matérielle du patrimoine bâti neuchâtelois et des intérêts bien compris des propriétaires. Il s'agit d'éviter les effets néfastes d'une sous-assurance, ainsi qu'un choc économique trop rude le jour où, après l'avoir négligé, il faudrait se résoudre quand même à une hausse brutale de l'indice. ■

## Une question d'actualité, une analyse en cours

# Trop chère, notre défense incendie?

**Trop coûteuse, la défense incendie dans le canton de Neuchâtel? Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique, son coût par habitant est parmi les plus élevés de Suisse. L'autorité de surveillance de la police du feu et de la défense incendie, le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), s'en est inquiétée. Son chef, le conseiller d'Etat J. Studer a, dès lors, décidé de conduire une analyse en profondeur visant à réduire ces coûts apparemment trop élevés. L'ensemble des partenaires de la défense incendie, y compris l'ECAP, ont été associés à la réflexion et à la recherche de solutions. Les résultats devraient être connus d'ici à la fin de cette année.**

### Comparaisons délicates

Nous constatons que des comparaisons financières intercantionales en ce domaine sont particulièrement difficiles à établir. En effet, les missions des sapeurs-pompiers ne sont pas identiques dans tous les cantons.

Les SIS du canton sont, par exemple, les seuls en Suisse à assurer le service d'ambulance qui représente à lui seul une très grande part des interventions et des coûts.

De plus, les politiques d'amortissement des investissements ne sont pas les mêmes dans tous les cantons, ce qui nécessiterait de faire porter les comparaisons sur un grand nombre d'années et non pas seulement sur une seule comme ce fut le cas.

Et ces deux exemples sont loin d'épuiser la liste des différences et des nuances à prendre en compte...

### Analyse opportune

Indépendamment de la crédibilité de ces comparaisons, il n'en demeure pas moins

qu'une analyse en profondeur du fonctionnement de la défense incendie ne peut être que riche d'enseignements et bénéfique à tous ses acteurs.

Cette réflexion est d'autant plus justifiée que l'environnement socio-économique ainsi que le réseau routier de ce canton ont considérablement évolué depuis la dernière grande réforme de la défense incendie de 1960 qui avait abouti à la création des centres de secours (CS).

En ce qui concerne l'évolution socio-économique, nous avons constaté que les sapeurs-pompiers sont de moins en moins nombreux à travailler dans leur commune de domicile et que les effectifs en journée devenaient insuffisants. Nous avons alors incité les corps communaux à se regrouper pour pallier à ces insuffisances et pour garantir une première intervention efficace. Ces regroupements ne sont aujourd'hui pas remis en question et les efforts de l'ECAP pour les équiper de moyens efficaces sont pleinement justifiés.



Parmi d'autres changements susceptibles d'influencer l'organisation de la défense incendie, il faut mentionner l'extension du réseau autoroutier ainsi que la professionnalisation d'une partie des corps de deux CS devenus SIS et qui assurent aussi le service ambulancier ainsi que des missions très techniques, à l'exemple de la défense chimique.

Face à ces modifications, il est légitime de s'interroger aujourd'hui sur les missions des CS/SIS, sur leurs équipements voire leur emplacement et sur leurs complémentarités avec les corps communaux regroupés.

### Une nouvelle motivation

C'est pourquoi l'ECAP soutient pleinement la réflexion engagée. Son objectivité devra permettre à tous les acteurs de la défense incendie de se convaincre du bien-fondé des propositions sur lesquelles elle débouchera. Ils devront y trouver, dans une organisation motivante et, espérons-le, plus économe, la place qui leur permettra de poursuivre à satisfaction leur engagement dévoué au service de la défense incendie. ■



**Thierry Droxler**

est depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008 responsable à l'ECAP de toutes les questions relatives à l'amélioration de l'adduction d'eau d'extinction dans le canton, ainsi que des relations avec les corps de sapeurs-pompiers et avec les communes, pour ce qui touche à la défense incendie. Il s'agit d'un nouveau poste au sein de l'Etablissement. Il illustre l'importance croissante que prennent ces problèmes pour l'ECAP, donnant une suite concrète au travail d'expertise mené à leur sujet par Armand Gremaud, sur mandat de l'ECAP.

tions avec les corps de sapeurs-pompiers et avec les communes, pour ce qui touche à la défense incendie. Il s'agit d'un nouveau poste au sein de l'Etablissement. Il illustre l'importance croissante que prennent ces problèmes pour l'ECAP, donnant une suite concrète au travail d'expertise mené à leur sujet par Armand Gremaud, sur mandat de l'ECAP.



**Jennifer Schmidli**

a obtenu en 2008 son CFC d'employée de commerce à l'ECA de Lucerne. Elle accomplit un stage de 6 mois à l'ECAP, dans le cadre des échanges inter-établissements cantonaux que nous souhaitons poursuivre et favoriser. Une expérience positive à tous points de vue.

cantonaux que nous souhaitons poursuivre et favoriser. Une expérience positive à tous points de vue.



**Olivier Schuppisser et Raymond Vautravers**

ont obtenu le diplôme d'expert cantonal AEAI et rejoignent ainsi, dans cette certification, leurs collègues Claude Broggi et Pierre-Alain Kunz, expert cantonal.



**Claude Broggi et Daisy Hartmann**

ont tous deux fêté en 2008 leurs vingt ans de service au sein de l'ECAP, le premier comme expert en bâtiments, la seconde comme gestionnaire de sinistres.

**Pierre Gaudenzi et Josef Waser**

experts d'arrondissement, le premier à La Chaux-de-Fonds, le second à Corcelles-Cormondrèche, sont arrivés au terme de leur mandat. Leurs deux successeurs, actuellement en formation, sont en passe d'être désignés.



**Gaelle Galley**

a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce à l'ECAP. Son CFC en poche, notre première apprentie a choisi de suivre une formation complémentaire et de changer d'orientation.

# Sinistres 2008: ciel clément, feu toujours préoccupant

**Evolution défavorable des sinistres incendie, nettement meilleure des sinistres éléments naturels: le traditionnel pointage de fin octobre montre qu'en 2008, les éléments naturels ont davantage ménagé nos maisons que les incendies...**

Avec 310 sinistres incendie enregistrés au 31 octobre 2008, pour un total estimatif de dommages de 6,5 millions de francs, l'évolution n'apparaît guère plus favorable que l'année précédente. En 2007, à la même date, on avait en effet enregistré un peu plus de sinistres en nombre (366), certes, mais l'estimation des dommages était nettement inférieure (5,2 Mfr). On reste, il est vrai, au-dessous de la moyenne annuelle des dix dernières années, qui dépasse les 8 Mfr, mais on n'a pas le sentiment d'un réel progrès... D'autant que les actes de malveillance avérés sont au nombre de 23, soit

presque le double de l'an dernier (12 cas à la même époque), et qu'avec plus d'1,5 Mfr de dommages estimatifs, ils pointent au deuxième rang des causes les plus ravageuses, juste derrière l'électricité (65 cas, 1,9 Mfr de dommages estimés). En nombre absolu, c'est toujours la foudre qui provoque le plus d'incendies, mais avec des conséquences heureusement limitées (0,38 Mfr). Les éléments naturels ont en revanche relativement épargné le canton ces dix premiers mois de l'année: 297 sinistres et 0,85 Mfr de dommages estimés, essentiellement des effets du vent et des inondations, c'est largement mieux que les près de 1000 sinistres et 4,2 Mfr de dégâts enregistrés à la même époque en 2007. Un répit bienvenu!

*Plus d'un million de francs de dommages estimés: le plus gros sinistre des dix premiers mois de l'année, qui a ravagé une menuiserie à Hauterive, est fortement suspect d'être le fruit d'un acte de malveillance...*



## Bâtiments élevés: prise de conscience pas à la hauteur!

Depuis l'incendie du bâtiment-tour de Grise-Pierre, à Neuchâtel (photo), qui avait failli tourner au drame en 2004, l'ECAP a entrepris une campagne de promotion de la sécurité des personnes dans les bâtiments élevés (plus de 25 m du sol au rebord du toit ou plus de 22 m au niveau supérieur). Des cloisonnements adéquats, la mise en surpression de la cage d'escalier et l'installation d'exutoires de fumée et de chaleur à leur sommet, ainsi que l'optimisation des accès pour les véhicules de secours de gros gabarit sont les mesures préconisées. Tous les essais réalisés en ont attesté les effets très concluants. L'ECAP accorde un taux de subventionnement préférentiel, à titre d'encouragement, pour les installations de mise en

surpression. On doit bien constater cependant que trop peu de propriétaires encore ont pris conscience de l'importance et de l'efficacité de telles mesures.



# Grêle: un risque croissant - un guide pour réduire notre vulnérabilité

Le risque occasionné par la grêle est en augmentation. Les Etablissements cantonaux d'assurance des bâtiments le remarquent dans leurs statistiques sur les sinistres. Mais cette observation est corroborée par une étude approfondie qu'a conduite leur Fondation de prévention. Celle-ci s'est en effet attachée à poser des bases aidant à faire des choix en matière de prévention dans ce domaine. Les données recueillies ont permis d'élaborer un Répertoire de la protection contre la grêle, qui classe les produits de construction en fonction de leur résistance à la grêle.



Déjà dans les années 1970, l'AEAI avait suscité la définition de normes sur les matériaux et techniques d'étanchéité des toits plats, qui avaient permis de les assurer à nouveau.

## Chutes de grêle plus fréquentes...

La charge de sinistres observée ces dernières années impose désormais de connaître la résistance à la grêle de tous les matériaux utilisés pour l'enveloppe des bâtiments. Ils doivent être choisis en tenant dûment compte du risque généré par la grêle, car l'augmentation des dommages en résultant n'est pas imputable uniquement à une recrudescence des chutes de grêle.

L'analyse du danger de grêle basée sur des données fournies par des radars météorologiques et sur de longues séries de mesures météo montre par exemple que l'ouest du Plateau suisse est affecté tous les 100 ans par des grêlons de 30 mm de diamètre, alors que la périodicité atteint 20 ans au centre et à l'est. L'observation sur une longue période révèle en outre une recrudescence des grandes cellules de grêle, générant des chutes plus intenses.

## ...mais surtout vulnérabilité accrue

Mais c'est surtout l'évolution de la construction qui accroît la vulnérabilité du pays à la grêle.

Le Répertoire distingue cinq classes de résistance à la grêle (RG). Les RG 1 à 5 se rapportent à des grêlons de diamètre 10 à 50 mm. La classification se réfère à l'absence de dommage. On y découvre notamment que le verre, les lés d'étanchéité et les

tuiles en terre cuite comptent parmi les matériaux les plus résistants à la grêle. Les volets roulants et les stores à lamelles figurent au nombre des éléments les moins résistants. ■

Les cartes suisses de danger de grêle font apparaître une plus forte exposition au risque du centre et de l'est du Plateau. Une étude portant sur notre canton avait montré toutefois que, pour Neuchâtel, la grêle constituait le risque naturel susceptible d'occasionner le plus de dégâts...



**Q:** – L'utilisation occasionnelle ou régulière des abris de protection civile pour des réunions ou pour l'hébergement de personnes est-elle soumise à des obligations particulières?

**R:** – Bien sûr! Même si, par définition, ces locaux sont symboles de sécurité, ils ne peuvent pas être utilisés n'importe quand et n'importe comment. De nombreuses questions nous sont régulièrement posées à ce sujet. Les abris dont la Suisse s'est fait une spécialité sont en effet de plus en plus sollicités pour servir de local de réunions (expositions, discos, groupements de jeunes, répétitions, etc.), de logement (colonies de vacances, cours, manifestations populaires, requérants d'asile, etc.) ou d'entrepôt. De telles utilisations impliquent notamment que les exigences de protection incendie soient satisfaites. Et en premier lieu, elles requièrent une autorisation formelle de l'autorité de protection incendie. Celle-ci fixera l'occupation maximale admise, pour que la sécurité des personnes soit assurée.



C'est la note explicative NEPI 110-03 qui règle l'application des mesures de protection incendie selon les bases édictées par l'AEAI pour l'utilisation d'installations et d'ouvrages du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) hors du service, et/ou pour les installations scolaires et abris spéciaux (TWS 82) utilisés à des fins étrangères à la protection civile et qui sont du ressort des cantons ou des communes. Elle fixe notamment les directives suivantes.

#### Voies d'évacuation

Les voies d'évacuation doivent conduire directement à l'air libre par des escaliers et des couloirs. En cas d'occupation par plus de 50 personnes, il faut prévoir deux voies d'évacuation indépendantes l'une de l'autre. Les voies d'évacuation et les sorties de secours de la protection civile (par des sauts-de-loup, munies d'échelles, etc) ne sont pas considérées comme telles au sens de la protection incendie. Les portes blindées sur les voies d'accès et d'évacuation doivent toujours res-

ter ouvertes. Comme fermetures, il faut prévoir des portes standard ou des portes EI 30 homologuées AEAI là où cela est nécessaire (voies de fuite...).

#### Signalisation et éclairage de sécurité

Les voies d'évacuation doivent être signalisées à une hauteur maximale de 1,0 m au-dessus du sol et munies d'un éclairage de sécurité. Les obstacles tels que les angles et les marches doivent être signalisés par des marquages phosphorescents supplémentaires.

#### Matériaux utilisables

Dans l'aménagement intérieur et les décors, il est interdit d'utiliser des matériaux facilement combustibles. Seuls les matériaux difficilement combustibles (indice incendie 5.1) sont utilisables. En cas d'incendie, les matériaux ne devront pas goutter en brûlant, ni dégager de gaz toxiques.

#### Installations de détection et d'extinction

En l'absence d'une surveillance permanente, il faut doter d'une installation de

détection d'incendie les logements occupés par plus de 100 personnes. A proximité des sorties, il faut installer des postes incendie en nombre suffisant munis d'un tuyau de longueur allant jusqu'à 40 m et d'une lance à jet multiple. Il faut tenir à disposition des extincteurs portatifs adéquats, conformément aux instructions de l'autorité de protection incendie ou du DDPS (Département de la défense, de la protection de la population et des sports).

#### Information et formation

L'exploitant doit définir les mesures à prendre et le comportement à adopter en cas d'incendie dans un règlement interne. Celui-ci doit être affiché de manière bien visible. Le personnel d'exploitation doit être instruit en conséquence.

Toute modification au niveau de la construction et toute installation technique pour les médias sont soumises à l'autorisation des instances compétentes. ■

> <http://ppionline.vkf.ch>

## Cheminées, poêles: prudence!

Des incendies surviennent régulièrement à cause d'installations de chauffage défectueuses ou exploitées de manière inadéquate (cheminées, fourneaux à bois ou à mazout, poêles en faïence). Quelques précautions simples permettent toutefois de réduire le danger:

- Observez une **distance suffisante** entre le foyer et les objets combustibles (aménagement intérieur, décorations, combustible, linge à sécher...).
- **Seul le bois sec et non traité** est autorisé comme combustible. Brûler du papier, du carton ou des matières synthétiques nuit à l'installation de chauffage, à l'environnement et à vous-même, et risque de provoquer un feu de cheminée.
- Une petite quantité de papier est autorisée pour la **mise en route**, mais mieux vaut utiliser un cube d'allumage.

- Placez une **grille métallique** devant la cheminée, afin d'empêcher le jet d'étincelles.
- Veillez à un **apport d'air suffisant**. Règle: même section pour l'amenée d'air que pour le tuyau d'évacuation des gaz de combustion.
- Mettez les **cendres** dans un récipient incombustible – en aucun cas une boîte en carton ou en bois, ni un sac à ordures! Laissez-les refroidir pendant au moins 48 h. Ne les ramassez jamais avec un aspirateur.
- **Surveillez** le fonctionnement de votre chauffage (dégagement de fumée, bruit). Appelez un spécialiste en cas d'anomalie ou de doute. ■

CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies

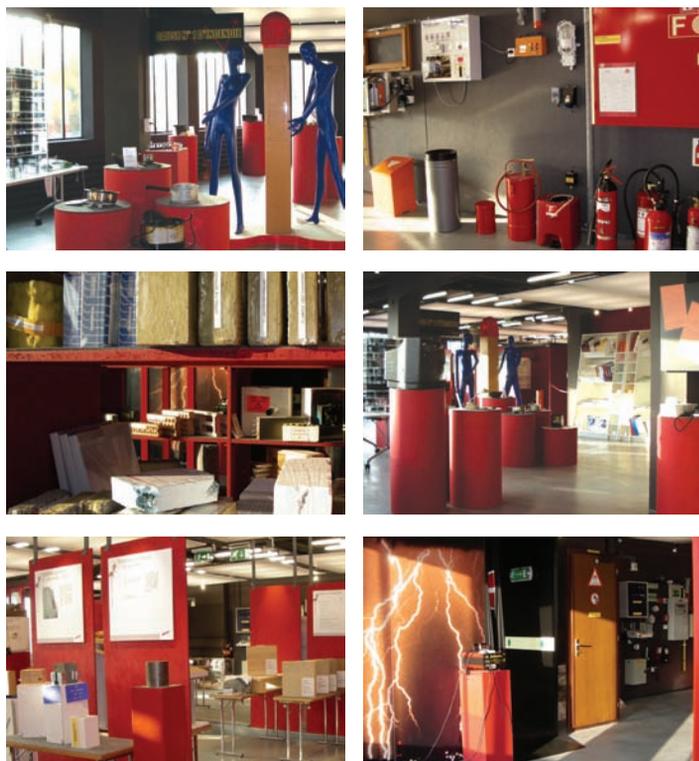


## Les dangers naturels ont leur salon

Geoprotecta: tel est le nom d'un nouveau salon consacré aux dangers naturels et aux conséquences des phénomènes climatiques. Sa première édition s'est tenue à Saint-Gall, sur le site de l'OLMA, en novembre 2008. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ainsi que plusieurs ECA de Suisse orientale y tenaient un stand consacré plus particulièrement au risque de grêle et aux moyens de s'en prémunir. Une conférence sur la protection des bâtiments contre les intempéries y a été organisée par l'AEAI, en collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Geoprotecta veut offrir une vue d'ensemble de sujets d'actualité, de produits et de services portant sur la gestion intégrée des risques liés aux forces de la nature et aux effets de l'évolution climatique. ■

Un service unique à disposition des professionnels et des particuliers de l'Arc jurassien

# Tout savoir pour protéger sa maison contre l'incendie et les dangers naturels



Informations  
Démonstrations  
Conseils  
en matière de  
prévention feu  
et éléments naturels  
dans les bâtiments

Ensemble, protégeons nos maisons



Place de la Gare 4  
2002 Neuchâtel  
tél.032 889 62 22  
fax 032 889 62 33  
me, je, ve 8h00-12h00  
ou sur rendez-vous

[www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)



Neuchâtel  
Centre d'information  
de l'Etablissement cantonal  
d'assurance et de prévention